

**DEC141920DR06**

**Décision portant nomination de M. Judicaël JEANNOUTOT aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR6174 intitulée Franche-Comté Electronique Mécanique Thermique et Optique - Sciences et Technologie**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire n° MFPP1122325C du 08 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° DEC122742DSI portant renouvellement de l'UMR6174 intitulée FEMTO-ST et nommant M. Nicolas Chaillet en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité<sup>1</sup> en date du 01/09/2014 ;

Considérant que M. Judicaël Jeannoutot a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS et l'Université de Lorraine, du 20 au 22 mai 2014 ainsi que du 10 au 13 juin 2014, à Vandoeuvre-Lès-Nancy ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : M. Judicaël Jeannoutot, AI, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR6174 intitulée FEMTO-ST, à compter du 01/09/2014.

M. Judicaël Jeannoutot exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Judicaël Jeannoutot est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Besançon, le 01/09/2014

Le Directeur de l'Unité  
**Nicolas Chaillet**

Visa du Délégué Régional du CNRS

**Philippe Piéri**

Visa du Président de l'Université de Franche-Comté

**Jacques Bahi**

<sup>1</sup> Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)